

Plan d'actions de mise en accessibilité numérique



Année 2021



















Sommaire

1.	١	Rappel du cadre de réalisation du plan d'action annuel	. 3
	•	Schéma pluriannuel	. 3
	•	Plan annuel	. 3
	•	Mise à jour	. 3
	•	Méthodologie	. 4
2.	١	Présentation du plan et suivi des actions	. 4
	•	Élaboration et suivi du schéma et des plans d'actions	. 5
	ďá	Ambition 1 - Mettre tout en œuvre pour garantir la conformité au Référentiel général amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la aponsabilité de la Communauté Pays Basque	
	•	Ambition 2 - Accompagner les communes du territoire dans la mise en conformité de	
	leι	ırs supports numériques	. 7



1. Rappel du cadre de réalisation du plan d'action annuel

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée maximale de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites Web et les applications mobiles accessibles à tous et plus particulièrement conformes au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites Web et des applications mobiles de Communauté Pays Basque a été publié le : 29 avril 2021 et est disponible à la consultation à cette adresse : https://www.communaute-paysbasque.fr/declaration-rgaa.

Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné de plans d'actions annuels qui détaillent les opérations programmées et mises en œuvre ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2021 associé au schéma pluriannuel 2021-2023.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2021, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
001	29/04/2021
002	21/07/2022





Méthodologie

L'élaboration et la mise en place du plan d'actions sont portées par le Vice-Président en charge de l'Accessibilité universelle du territoire. L'animation est assurée par Claudine CELHAIGUIBEL, référente accessibilité numérique (accessibilite@communaute-paysbasque.fr).

La définition des actions s'appuie notamment sur des instances politiques, en lien avec les ambitions établies dans le schéma pluriannuel, à savoir le réseau Élus des Commissions communales / Commission intercommunale pour l'accessibilité (CCA / CIA).

2. Présentation du plan et suivi des actions

Dans le schéma pluriannuel, deux ambitions ont été établies :

- Portant sur le périmètre fonctionnel et technique de la Communauté Pays Basque (relevant des obligations réglementaires) :
 - Ambition 1. Mettre tout en œuvre pour garantir la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la responsabilité de la Communauté Pays Basque ;
- Fléchant les 158 communes membres de la Communauté (par-delà les obligations réglementaires) :
 - Ambition 2. Accompagner les communes du territoire dans la mise en conformité de leurs supports numériques.

Les ambitions sont déclinées en actions annuelles, chacune faisant l'objet d'un suivi. Les tableaux ci-dessous décrivent chaque action et en précise le statut (à mettre en œuvre et, la période visée ; en cours ; réalisée) :

- Un premier tableau restitue des actions générales liées à la mise en œuvre du schéma pluriannuel et des plans d'actions 2021, 2022 et 2023. Il sera commun aux trois plans ;
- Les trois tableaux suivants renvoient aux trois ambitions du schéma pluriannuel.



▶ Élaboration et suivi du schéma et des plans d'actions

Action	Description	Bilan
Mise en place du schéma pluriannuel	 Définition des ambitions du schéma et des axes d'intervention Mise en place du schéma 	Réalisé
Mise en place du plan d'actions 2021	 Définition des actions 	Réalisé
Recensement	 Définition du périmètre fonctionnel et technique de la CAPB (inventaire des sites Internet / Intranet, des applications mobiles) 	Réalisé
Indicateurs	 Identification des indicateurs de suivi Bilan à 6 mois Bilan à 12 mois 	Partiellement réalisé

Ambition 1 - Mettre tout en œuvre pour garantir la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la responsabilité de la Communauté Pays Basque

Conformément au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), les actions portant sur les supports numériques de la Communauté Pays Basque s'inscrivent dans un des registres d'actions suivants :

- Ressources humaines et financières (« Ressources »);
- Organisation mise en place (« Organisation »);
- Procédures administratives (« Procédures »); et
- Accompagnement des projets numériques (« Projets »).

Action	Description	Registre d'actions	Bilan
Animation du réseau de référents / contributeurs internes	 Organisation de temps d'échanges réguliers avec les chargés de communication et, au cas par cas, avec les Directions métier Poursuivre la mise place de procédures de travail avec les structures « satellite » de la Communauté Pays Basque 	Organisation	Réalisé









Action	Description	Registre d'actions	Bilan
Mise en place d'une boîte à outils	 Rédaction de fiches opérationnelles à destination des agents (exemples : récapitulatif des obligations réglementaires, clauses à insérer dans les marchés, traitement des vidéos) Production de documents types (exemple : formulaire type) 	Organisation Projets	Partiellement réalisé Poursuite 2022
Mise en place de modules de formations	 Construction des modules de formation en interne : Contenus accessibles (adaptés au CMS utilisé) Accompagnement d'un projet numérique 	Ressources Organisation Projets	Partiellement réalisé Poursuite 2022
Insertion des clauses accessibilité numérique dans les marchés publics	 Rédaction des clauses selon les supports numériques 	Procédures Projets	Réalisé
Suivi du canal de signalement	 Suivi au quotidien des demandes formulées par les usagers et réponse apportée dans les 48 heures Mise en place de procédures de traitement 	Organisation	Réalisé
Réalisation de déclarations de conformité reposant sur des audits de conformité	 Recours à des prestations externes : 6 déclarations d'accessibilité 2 mises à jour de déclaration (évolution RGAA 3.0 à RGAA 4.1) 	Projets	Engagé en 2021 Réalisation reportée en 2022
Réalisation d'audits d'évaluation	 Évaluations menées en interne sur un échantillon de pages choisies de façon aléatoire : Construction de la grille d'audit interne Réalisation d'audits mensuels 	Projets	Partiellement réalisé Poursuite 2022
Afficher la conformité sur les sites Web	 Préciser sur les pages d'accueil de chaque site Web sa conformité (non conforme, partiellement conforme ou totalement conforme) Créer une page Accessibilité atteignable depuis chaque page du site Web concerné contenant, le cas échéant, la déclaration de conformité et systématiquement, un canal de signalement 	Projets	Partiellement réalisé Poursuite 2022



Ambition 2 - Accompagner les communes du territoire dans la mise en conformité de leurs supports numériques

Action	Description	Bilan
Animation du réseau des référents accessibilité numérique (RAN)	 Organisation de 3 réunions réseau référents accessibilité numérique 	Réalisé
Mise en place de modules	• Mise en partage des modules mentionnés ci-	Reporté
de formations	dessus au sein du réseau RAN	en 2022
État des lieux	 Étude visant à mieux connaître la façon dont les communes du territoire utilisent les services de communication en ligne 	Réalisé
Mutualisation pour la réalisation du schéma	 Mise en place de l'accompagnement auprès des communes devant aboutir à la publication, pour 	Partiellem ent réalisé
pluriannuel	chaque commune volontaire, de leur schéma pluriannuel et de leur premier plan d'actions	Poursuite 2022